



LE PALAIS
SUR VIENNE

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

DÉCISION N° 13/2026

Finances Locales – Décision budgétaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles 2122-22 et 2122-23 ;

VU la délibération n° 6/2022, portant délégation permanente au Maire pendant la durée de son mandat et notamment son point 9 permettant au maire « d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges » ;

VU l'offre de don présentée par l'Association Ambiance Plus du Palais-sur-Vienne ;

Considérant que le don d'argent proposé est d'une valeur de 1000 € ;

Considérant que ce don contribuera à l'équipement et à l'acquisition de matériels pour l'école de musique.

Considérant que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur.

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'accepter le don offert par l'Association Ambiance Plus du Palais-sur-Vienne.

ARTICLE 2 : d'inscrire ce don dans l'inventaire des biens de la commune pour une valeur de 1000 € et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 3 : le Directeur Général des Services de la Mairie du Palais sur Vienne est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publiée. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait en Mairie, le 05 mars 2026
Ludovic GERAUDIE,
Maire du Palais-sur-Vienne

Transmis à la préfecture le : 11/03/2026
Publié le : 11/03/2026.



LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 132026

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 05/03/2026

Objet : Finances Locales - Décision budgétaire - Don Ambiance Plus à l'école de musique

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 11/03/2026 Agent de transmission : Pauline PUYBAREAU

Acte : 13_Finances locales-décision budgétaire_don Ambiance Plus.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20260305-132026-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/03/2026